Quelle "gouvernance internationale" pour le développement durable ?

Rôle de la CDD, de l'aide publique au développement, des négociations climatiques, de l'éducation

samedi 23 mai 2009, par Yveline Nicolas

Le développement durable construit une sorte de consensus international depuis le rapport Brundtland et la Conférence internationale de Rio sur une analyse de la crise écologique, économique, sociale et sur les solutions à y apporter. La stratégie mondiale de développement durable ou agenda 21 de Rio est suivie par la Commission du développement durable des Nations unies. Les conventions de Rio sur le climat, la désertification, la biodiversité forment un cadre de négociations permanentes entre le Nord et le Sud. Le principe de solidarité internationale, l'aide publique au développement et les mécanismes de financement du développement et des transferts de technologies sont au cœur de ces enjeux, ainsi que la nécessité d'une évolution des perceptions et des comportements par l'éducation.

Sommaire de cet article

- La Commission du développement durable
- Quelle coopération internationale au développement ?
- La prévention et l'adaptation au réchauffement climatique : enjeu essentiel de l'aide au (...)
- L'importance d'une éducation vers un développement durable

La Commission du développement durable

Créée en décembre 1992 par le Conseil économique et social (ECOSOC) de l'ONU, la Commission du développement durable (CDD) compte 53 membres et se réunit chaque année au mois de mai. Elle est chargée du suivi des engagements pris à la Conférence internationale de Rio sur l'environnement et le développement en 1992 : mise en œuvre de l'agenda 21 et renforcement de la coopération internationale en matière d'environnement et de développement. Après le Sommet mondial du développement durable à Johannesburg, la CDD a adopté un programme pour douze ans (2003-2017), qui se décline par cycles de deux ans : une session d'examen des progrès en matière d'engagements, une session sur les décisions à prendre pour surmonter les difficultés.

La thématique 2006-2007 portait sur les changements climatiques, l'énergie et le développement industriel. En 2008 et 2009, les thèmes sont l'agriculture, le développement rural, les sols, la sécheresse, la désertification, l'Afrique.

La Commission du développement durable a tenu sa 17ème session sur ces thèmes, du 4 au 6 mai au siège des Nations unies à New York. Les conclusions sont maintenant disponibles : télécharger le document (en anglais, pdf, 52 pages 160 ko).

Voir le dossier spécial sur mediaterre. Des analyses d'organisations de la société civile qui sont accréditées pour suivre les travaux de la CDD sont disponibles auprès du Stakeholder forum for a sustainable future, du Sustainable Dévelopment Issues Network (SDIN) et de l'ANPED (Northern Alliance for Sustainability), et en France auprès de l'association 4D.

Le cycle 2010-2011 de la CDD portera sur les transports, les substances chimiques, la gestion des déchets, l'extraction minière, le programme-cadre décennal sur les modes de consommation et de production durables : Voir l'ensemble de l'Agenda de la CCD

Quelle coopération internationale au développement ?

La déclaration de la Conférence de Rio affirme que *l'élimination de la pauvreté, condition d'un développement durable pour tous*, relève de la responsabilité collective de tous les pays et en particulier des plus riches, en raison de leur responsabilité première dans la dégradation de la planète.

L'aide publique au développement (APD) n'a jusqu'à présent jamais pu enclencher une dynamique de développement durable telle que proposé par l'Agenda 21 de Rio. L'APD avait chuté de 60 milliards de dollars en 1992 à 53 milliards en 2000. Face à l'accroissement de la pauvreté et des inégalités, elle a ensuite opéré une remontée à environ 100 milliards en 2006 (0,33 % du PIB) et 119,8 en 2008. D'après l'OCDE, il faudrait programmer 34 milliards de dollars supplémentaires dans les budgets d'aide avant 2010. Les pays riches – à part Danemark, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Suède - sont toujours loin d'avoir tenu leur engagement de 1970 d'affecter 0,7 % de leur PIB à l'aide au développement des pays défavorisés. Les pays de l'Union européenne se sont engagés à respecter cette promesse d'ici 2015.
- Télécharger le résumé du Rapport 2009 de l'OCDE sur la coopération au développement (pdf, 2,4 Mo).

Les huit Objectifs du millénaire, adoptés par la communauté internationale en 2000 apparaissent impossibles à tenir dans le contexte de crise alimentaire, financière et économique qui aggrave la pauvreté. La précarité et l'emploi informel se développent massivement : plus de la moitié des 3 milliards d'actifs et d'actives dans le monde travaillent sans contrat, soit 1,8 milliards de personnes. Parmi elles, plus de 700 millions de travailleurs et travailleuses informel-les gagnent moins de 1,25 dollar par jour, et 1,2 milliards moins de 2 dollars par jour.

Pour que l'APD soit plus efficace, il serait nécessaire de la la délier des annulations de dettes et des coopérations militaires et de l'orienter vers les besoins essentiels des plus pauvres. Ainsi, alors que 75 % de la population pauvre mondiale vit dans les espaces ruraux, seulement 4 % de l'aide publique au développement va à l'agriculture dans les pays en développement.

- Notre point de vue La faim dans le monde
- Notre dossier Solidarité internationale

La prévention et l'adaptation au réchauffement climatique : enjeu essentiel de l'aide au développement durable

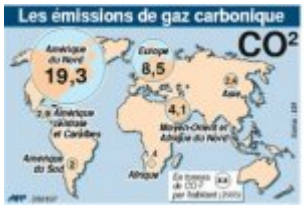

Les dernières études montrent que l'objectif très difficile de contenir le réchauffement climatique global à 2° nécessite que les pays émergents (Chine, Inde, Afrique du Sud, Brésil…) et l'ensemble des pays en développement prennent eux aussi des mesures pour diminuer leurs émissions de gaz à effet de serre. La Commission européenne estime le coût de la réduction mondiale des émissions à 175 milliards d'euros en 2020 (dont 95 milliards dans les pays en développement). Le secrétariat de la Convention Climat chiffre celui de l'adaptation au changement climatique pour les pays en développement entre 23 et 54 milliards d'euros par an d'ici 2030. Côté ONG, le RAC-France considère que les pays industrialisés devront mobiliser au minimum 110 milliards d'euros par an d'ici à 2020 pour aider les pays en développement à limiter leurs émissions et à s'adapter aux impacts du dérèglement climatique.

Ces sommes restent modestes comparés au coût du réchauffement climatique, estimé à 5500 milliards de dollars d'ici à 2050, dans le rapport remis en octobre 2006 au gouvernement britannique par Nicholas Stern, ancien économiste en chef de la Banque mondiale.

A la Conférence des Parties à la Convention sur le changement climatique de Bali, fin 2007, les pays en développement ont accepté le principe de mise en oeuvre après 2012 d'actions de limitation de leurs émissions, en échange de financements et de transferts de technologies de la part des pays riches. Mais, depuis, les pays industrialisés et en premier lieu l'Union européenne, n'ont pas pris d'engagement clairs en ce sens, notamment à la dernière Conférence des Parties de Poznan en décembre 2008, qui a défini une feuille de route en vue de la signature d'un accord qui devra intervenir avant la 2009 sur le régime multilatéral sur le changement climatique après 2012.

De plus, les Etats membres de l'Union européenne s'orientent vers un recours très large à des crédits de compensation de leurs émissions pour atteindre leur objectif de réduction pour 2020, via des projets menés dans les pays en développement, qui pourraient être considérés comme faisant partie de l'aide au développement, alors que l'aide devrait être additionnelle.

- Notre dossier sur le climat
- Le point de vue des ONG sur le site du Réseau action Climat France
- La lettre ouverte des ONG de développement et d'environnement au président de la république, 25 mai 2009

Le principe de responsabilité commune mais différenciée. Malgré l'urgence de la crise écologique, économique et sociale, la « gouvernance du développement durable » - et donc celle de la coopération internationale au développement, qui en fait intrinsèquement partie - apparait encore loin d'appliquer le principe 7 de Rio sur la *responsabilité commune mais différenciée : Les Etats doivent coopérer dans un esprit de partenariat mondial en vue de conserver, de protéger et de rétablir la santé et l'intégrité de l'écosystème terrestre. Étant donné la diversité des rôles joués dans la dégradation de l'environnement mondial, les Etats ont des responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés admettent la responsabilité qui leur incombe dans l'effort international en faveur du développement durable, compte tenu des pressions que leurs sociétés exercent sur l'environnement mondial et des techniques et des ressources financières dont ils disposent*.

L'importance d'une éducation vers un développement durable

Une Décennie internationale de l'éducation en vue du développement durable avait été lancée pour la période 2005-2014 avec pour but de *donner l'occasion de mieux cerner et de promouvoir la vision du développement durable et la transition vers celui-ci par toutes les formes d'éducation, de sensibilisation de l'opinion et de formation*. La Conférence mondiale de l'Unesco "S'engager dans la seconde moitié de la Décennie" (31 mars à 2 avril 2009) a rappelé : *Applicable à toutes les formes, tous les niveaux et tous les contextes éducatifs, l'EDD est une approche de l'enseignement et de l'apprentissage fondée sur les idéaux et les principes de la durabilité. Parce qu'elle aborde de manière holistique des questions aussi essentielles que les droits de l'homme, la lutte contre la pauvreté, les modes de subsistance durables, le changement climatique, l'égalité entre les sexes, la responsabilité sociale des entreprises et la protection des cultures autochtones, l'EDD offre une approche globale pour un enseignement et un apprentissage de qualité*.

Le conclusions de la conférence insistent sur les aspects Nord-Sud de l'éducation pour un développement durable, appelant à *l'échange de bonnes pratiques du monde entier en matière d'éducation au développement durable et au développement de mécanismes pour améliorer la coopération pour la mise en œuvre de la Décennie des Nations unies, notamment entre les pays en développement, les pays émergents ainsi que les pays industrialisés*.
- Lire et / ou télécharger les Conclusions de la conférences sur le site d'Adéquations.

L'éducation pour un DD comme composante transversale apparait, pour le moment, au Nord comme au Sud, un parent pauvre des politiques et des dispositifs d'éducation et de formation. Pourtant cette éducation, qui rappelerait les fondamentaux du DD, comme la solidarité internationale, la justice sociale et écologique, est un levier important pour changer les mentalités et les pratiques à tous les niveaux, y

compris celui de la décision publique.

- Notre rubrique sur l'éducation
- Notre rubrique sur les fondamentaux du développement durable

Copyright © Site de l'Association Adéquations - http://www.adequations.org/spip.php?article1077